

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL Association intercommunale scolaire de Genolier et environs AISGE

Le Jeudi 7 juillet 2016 à 19h00

Présidence de Madame le Préfet Chantal TURIN

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée./
2. Contrôle des présences.
3. Assermentation des membres du conseil intercommunal et des suppléants.
4. Election du président du Conseil intercommunal.
5. Election du (de la) secrétaire du conseil intercommunal.

Présidence du président du conseil intercommunal :

1. Election du Vice-président du conseil intercommunal.
2. Election des scrutateurs du conseil intercommunal.
3. Election des scrutateurs-suppléants.
4. Election du (de la) secrétaire suppléant(e).
5. Election des membres du Comité de direction.
6. Election du Président du Comité de direction.
7. Elections diverses si nécessaire.

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
3. Communications diverses.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Dominique Altham

Fonctionne comme scrutateur provisoire : Hyrion Bedat - Laurent Mathey

17... conseillers sont présents

3... conseillers sont absents

8... membres du Comité de direction sont présents

2... membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président(e) du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu(e) Président(e) du Conseil intercommunal : François Vautier

Est élu(e) Secrétaire du Conseil intercommunal : Valérie Zeander
Mme Altham officie en qualité de secrétaire provisoire.

Est élu(e) Vice-président(e) du Conseil intercommunal : Christian Dugou

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

▪ **Sucruteurs :**

Hyrion Bedat

Laurent Mathey

▪ **Suppléants :**

Marie - Josée Hantion

Céline Heller - Berger

Est élu(e) secrétaire suppléant(e) :

Sont élus au Comité de direction :

Arzier-le-Huuds : Nicolas Ray et Louise Schweizer

Genèrier : Gérald Girardet et Florence Rattaz

Gionin : Regula Jannin et Scott Adams

Saint-Cergue : Françoise Samuel et Paul Ménéral

Tellex : Yves Raveul et Odile Rochat

Est élu(e) Président(e) du Comité de direction de l'Association :

Florence Rattaz, absente / Présidente ad interim Regula Jannin

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Arzier-le-Huuds : Thomas Kriha

Genèrier : Luc Badou

Gionin : Yann Bechtel

Saint-Cergue : Francine Lang

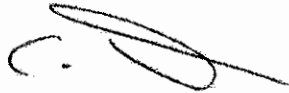
Tellex : Patricia Audébat

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le(a) Président(e) du Conseil intercommunal et le(a) secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée)

Le procès-verbal est lu et approuvé, à l'unanimité.

La séance est levée à 19h50.

Le Préfet :



Le/a Secrétaire :

